

LA TRANSYLVANIE

Organe du comité national

des Roumains de Transylvanie et de Bucovine

L'Organisation de la lutte nationale

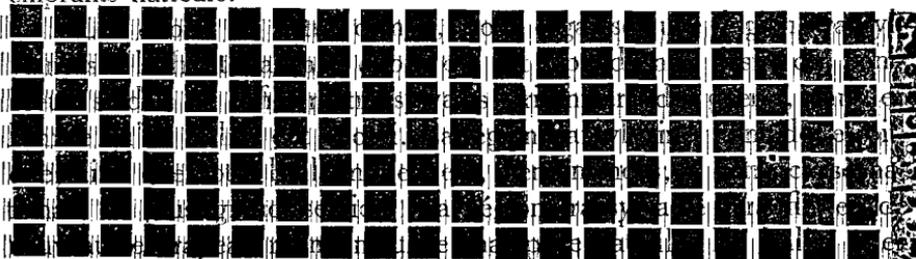
Avec le professeur D^r Jean Cantacuzène, arrivé récemment de Jassy, et le Révérend Père Lucaci, venu d'Amérique, qui se sont, tous les deux, ralliés au comité de la colonie roumaine de Paris, la lutte nationale à l'étranger, contre les ennemis de notre race, entre dans une nouvelle phase. L'impulsion que ces deux personnalités roumaines marquantes impriment à l'activité de la colonie roumaine et à la réorganisation de son comité sont une garantie que l'action nationale, dans les pays de l'Entente, sera conduite avec énergie et méthode.

Le nouveau comité de la colonie, à la tête duquel sont placés MM. Cantacuzène et Lucaci, symbolise la lutte commune et les aspirations de tous les Roumains vers l'unité politique de la race. Le rôle de ce comité est donc de la plus grande importance. Nous sommes les premiers à applaudir ses initiateurs et notre comité, naturellement, se fera un devoir de joindre ses efforts à ceux du comité de la colonie ainsi reconstitué.

Mais, comme ce nouveau comité est composé presque exclusivement de Roumains du royaume, et, par suite, représente la lutte du peuple roumain de Roumanie, toute une partie de la lutte nationale reste à la charge du comité national des Roumains de Transylvanie et de Bucovine. Depuis plus de quatre mois, ce comité existe. Il a affirmé son existence par la publication du bulletin bi-mensuel « la Transyl-

Notre organe s'est acquis le patronage des plus illustres personnalités politiques françaises et la collaboration de quelques savants et professeurs français très appréciés. Sur le terrain de notre propagande

nationale, la *Transylvanie* a rempli un vide qui se faisait sentir et elle s'est acquittée du rôle qu'elle s'est proposée avec zèle et continuité. La presse française a souvent cité nos articles et fait à nos colonnes des emprunts flatteurs.



France, les Roumains de Transylvanie reprennent la lutte abandonnée en Moldavie sur le Sireth. *La Transylvanie*, à son tour, rappelle avec insistance et d'une façon plus effective au public français qu'il y a en Hongrie 4 millions de Roumains qui souffrent et attendent, des armées de la justice et de la liberté auxquels ils veulent se joindre, leur libération du joug magyar.

On voit maintenant encore à quel point *la Transylvanie* et la propagande qu'elle fait son nécessaires en constatant que de temps à autre, en France même, lorsqu'on énumère les peuples opprimés, on oublie à peu près régulièrement de citer les Roumains de Transylvanie. A ce sujet, le seul reproche qu'on pourrait faire à notre organe est de ne pas avoir paru plus tôt.

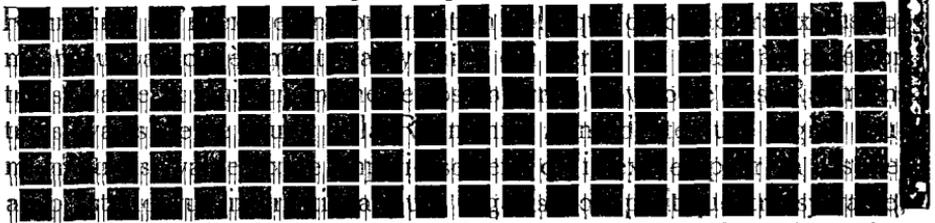
Aujourd'hui il a derrière lui cinq mois d'existence. Il a ses lecteurs, ses abonnés. Nous sommes convaincus qu'il sert la cause nationale, quand ce ne serait que par le fait de propager, dans les limites de ses forces, le nom de la Transylvanie qui symbolise toute la question nationale roumaine.

En dehors du bulletin, les membres de notre comité, à ce titre, n'ont pas cessé d'informer la presse française et anglaise sur les différents aspects de nos revendications nationales en Autriche-Hongrie. Par des articles de journaux, brochures, conférences et différentes manifestations opportunes, notre comité n'a pas cessé un moment de servir la cause nationale et de remplir la tâche qu'il s'est proposée.

C'est donc tout un ensemble d'actes accomplis et une activité de tous les jours en train de porter ses fruits qui ne peut ni cesser ni être interrompue sans dommage.

Cela seul suffirait pour justifier l'existence et la conservation de notre comité transylvain, à côté du comité national roumain de la colonie. Mais il y a plus. A notre avis, et selon l'avis de personnalités françaises

des plus marquantes, il est d'une utilité essentielle pour la cause des Roumains d'Autriche-Hongrie et pour la cause commune de tous les



qui lui serve de base. Pourquoi enfreindre cette règle de droit, lorsqu'on peut très bien y satisfaire? Comme le peuple roumain d'Autriche-Hongrie ne peut pas exprimer sa volonté et ses aspirations à l'union avec la Roumanie, les Transylvains libres, résidant dans les pays de l'Entente peuvent et doivent parler à la place de leurs frères qui sont en Hongrie et que la tyrannie magyare rend muets. Or, pour exprimer leurs sentiments nationaux et leurs aspirations unitaires d'une façon positive, continue et sérieuse, ils leur faut nécessairement une organisation politique *ad-hoc*. C'est précisément le but du comité national des Roumains de Transylvanie et de Bucovine résidant en France, qui s'est constitué le 30 avril à Paris et qui, depuis, n'a pas cessé de croître et de se fortifier. Par cette organisation, les Roumains de Transylvanie et de Bucovine donnent un démenti, par les faits, à ceux qui accuseraient la Roumanie d'impérialisme, en prouvant ainsi que, de leur propre mouvement, les Roumains d'Autriche-Hongrie demandent leur réunion au royaume. En même temps, ils satisfont d'avance au principe établi que les peuples opprimés décident de leur sort. En s'organisant pour lutter afin de réaliser l'union de la Transylvanie et de la Bucovine à la Roumanie et faire ainsi la grande Roumanie, notre comité prouve que les Roumains d'Autriche-Hongrie ont déjà choisi le sort qu'ils désirent pour l'avenir. Dans la lutte pour l'union de la race, en un Etat indépendant, la grande Roumanie, le comité des Roumains de Transylvanie et de Bucovine a un rôle très beau et très utile à remplir. C'est une organisation indispensable dans notre lutte, un organe d'une importance vitale et qu'on ne peut pas supprimer.

D. D.

POUR LES GENS DE BONNE FOI

Nous avons à plusieurs reprises, exprimé clairement le but de notre comité. Dans le premier numéro de ce bulletin, où nous avons fait notre profession de foi, et dans tous les articles où nous avons esquissé notre programme de lutte, nous n'avons jamais eu en vue qu'une seule idée et un seul idéal : l'union de tous les Roumains dans un seul Etat indépendant. Dans nos statuts, publiés dans le n° 4 de ce bulletin, page 14 et 15, nous avons dit : « *Le but de ce Comité est de lutter, par tous les moyens appropriés, pour l'indépendance de la Transylvanie et de la Bukovine et pour l'union de ces pays avec le royaume de Roumanie* ».

Lorsque, nous nous sommes proposés, comme but, d'une façon si nette et si franche, l'union des Roumains d'Autriche-Hongrie au royaume de Roumanie, il ne peut y avoir d'équivoque, ni pour nos amis, ni pour nos ennemis. D'autant moins pourrions-nous être suspectés par des compatriotes ou des « conationaux ». La plus élémentaire bonne foi suffit pour qu'il soit impossible de nous reprocher quoi que ce fut sur ce point.

Si, après avoir adopté et affirmé avec une telle netteté l'idéal commun de tous les Roumains, il arrive, dans des articles de polémique sur les différents aspects de la question nationale, — par entraînement ou par une expression involontairement ambiguë — de laisser échapper quelque phrase peu heureuse, une généralisation pressée, une expression inopportune ou un raisonnement imparfait, cela ne peut et ne doit pas faire oublier notre programme et notre but, tant de fois et si clairement exprimés. La perfection n'étant pas de ce monde, nous ne prétendons pas que notre activité soit impeccable. Nous pourrions être dans l'erreur sur une ou plusieurs questions de détail. Il est humain d'être quelquefois dans l'erreur. Nous entendons bien qu'on attire amicalement, patriotiquement notre attention sur nos erreurs. Nous sommes les premiers à reconnaître le bien fondé des objections qu'on pourrait nous faire, et des mieux disposés à en tenir compte.

Mais, ce que nous n'admettons pas, ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'on suspecte notre patriotisme et nos sentiments nationaux, à propos de n'importe quelle divergence de vue ou erreur de détail. On ne sert pas la cause nationale lorsqu'on relève, avec éclat et avec une indignation tapageuse, une appréciation même erronée. Car on en arrive ainsi à ce qui s'est produit dernièrement : on incrimine un article

à cause d'une appréciation, et on la souligne, pour mieux la flétrir, alors que des étrangers, philoroumains éprouvés, ne s'en sont même pas aperçus. Pour le même article, par exemple, je reçois le blâme écrit et imprimé d'un de nos « conationaux » en même temps que les félicitations d'un éminent Français, philoroumain des plus notoires. Cela prouve l'état d'esprit avec lequel on a lu cet article, la bienveillante impartialité de l'un et l'attention chicanière de l'autre. Ne sommes-nous donc pas, tous, assez Roumains pour ne pas nous chercher, à tout propos, querelle d'Allemand?

Mais je citerai un exemple concret. J'avais écrit dans l'article tant incriminé cette phrase : « Nous, Roumains d'Autriche-Hongrie, ne désirons pas la suppression de la monarchie des Habsbourg, mais nous voulons qu'elle soit réduite à ses justes proportions ». Il paraît qu'on a pris seulement la première partie de la phrase, et qu'on la colporte et qu'on la cite comme un exemple de trahison à la cause nationale. Avec une sainte indignation simulée, on m'accuse de servir la cause des Habsbourg et de plaider pour l'intégrité de l'Autriche-Hongrie. Sans doute, on se garde bien de rappeler que, quelques lignes plus bas, je dis textuellement et bien en vue : « Le principe de l'intégrité de l'empire des Habsbourg conduirait fatalement le monde au même désastre que le principe de l'intégrité de l'empire ottoman ». Est-ce là une manière de servir les Habsbourg? On avouera que pareille méthode de critique peut avoir en elle quelque chose de balkanique, mais rien de roumain. Si, en tout cas, cette méthode a eu cours dans la petite Roumanie, elle doit disparaître et disparaîtra de la Grande Roumanie. Car, avec de pareilles méthodes, on ne pourrait ni réaliser ni conserver la Grande Roumanie de tous les Roumains, à laquelle nous aspirons.

Cela dit, je reconnais que, entraîné par mon raisonnement, j'ai pu arriver à une conclusion outrée, lorsque j'ai demandé qu'on accorde aux Roumains d'Autriche-Hongrie, à défaut d'union avec le royaume de Roumanie, du moins l'indépendance et le droit de former une république fédérative avec les Tchèques et les Yougoslaves. En raisonnant un peu dans l'abstrait, au moment et dans les circonstances où cet article a été écrit, je n'ai pas de peine à avouer que ma plume a trahi mon véritable sentiment et ma véritable pensée. Je reconnais volontiers que l'union dans une république fédérative, des Roumains transylvains avec les Tchèques et les Yougoslaves est moins possible et beaucoup moins indiquée que leur union avec le royaume de Roumanie. Je trouve moi-même que l'hypothèse impossible d'une union avec les Tchèques et les Yougoslaves ne doit même pas être envisagée. Mais, d'autre part,

n'ai-je pas assez démontré, dans le même article, l'absurdité du fédéralisme austro-hongrois, pour qu'on ne puisse pas me reprocher d'être partisan de l'Autriche-Hongrie et du fédéralisme austro-magyar, qui est la formule la plus dangereuse — parce que la plus hypocrite — de la suprématie germano-touranienne en Autriche-Hongrie?

T. VUIA.

Le second anniversaire de l'entrée en guerre de la Roumanie

Plus de deux années se sont écoulées depuis que la Roumanie s'est jetée dans la mêlée aux côtés de l'Entente.

Et cependant il nous semble que nous avons vécu hier cette journée historique du 14 août 1916.

La veille au matin, les journaux avaient annoncé le conseil de Couronne, au cours duquel devait être prise la décision suprême. Les autorités pensèrent que la foule serait fort gênante et craignant d'inévitables manifestations, on fit indiquer une autre heure par les feuilles quotidiennes. Le public éventa la ruse et quand le 14 au matin les membres du Conseil de Couronne se rendirent au palais de Cotroceni ou devait avoir lieu la séance, une foule agitée remplissait les rues.

Pendant la brève délibération, les suppositions les plus variées étaient émises dans le public. On comptait les membres du Conseil qui étaient pour la guerre et ceux qui étaient contre toute intervention. Ces derniers ne constituaient qu'une faible minorité, avec MM. Carp et Marghiloman à leur tête. On se demandait curieusement quelle serait l'attitude et le langage du roi. Les initiés savaient qu'un traité était déjà signé avec l'Entente et que la Roumanie avait encore un délai de onze jours pour entrer en action. C'était donc la guerre. Mais quelles seraient les oppositions qui surgiraient au dernier moment?

Le peuple roumain appelait cette guerre de tous ses vœux; il la demandait même à grands cris dans des manifestations spontanées en faveur de l'Entente et c'était miracle que le gouvernement eut pu contenir si longtemps la volonté générale hautement exprimée.

Juge impartial des événements qui se déroulaient depuis deux ans déjà, le peuple roumain avait vu clairement que l'agression était venue de l'Allemagne.

La violation de la neutralité de la Belgique et les innombrables horreurs commises par les Allemands, avaient de plus en plus éloigné la Roumanie des empires centraux et fortifié la sympathie naturelle qui l'a unie de tout temps aux pays de l'Entente, particulièrement à la France et à l'Italie.

D'autre part, la Roumanie frémissait d'indignation en apprenant que les Roumains de Transylvanie, enrôlés de force sous les étendards des Habsbourg, étaient systématiquement envoyés en première ligne, sur les fronts russe et italien, où ils étaient décimés. Le désir de réaliser l'idéal national, l'union de tous les Roumains, en avait reçu une impulsion nouvelle. On sentait que cette guerre mondiale devait inéluctablement avoir une influence décisive sur les destinées du pays. Frémissante d'espoir la Roumanie attendait son heure.

Était-elle venue? Le peuple disait : oui. Et il était impatient de savoir si les gouvernants et, ceux qui « savaient », étaient de son avis.

L'attente ne fut pas longue, le conseil de Couronne, le roi Ferdinand en tête, s'était prononcé pour l'entrée immédiate en action.

En un instant la nouvelle parcourut toute la Capitale, dont l'enthousiasme éclata.

Des manifestations pour la guerre et les Alliées se produisirent de tous côtés. La ville était pavoisée, les musiques jouaient, la foule en habits de fête parcourait les rues.

Et le soir même, à la frontière le canon tonnait et les soldats roumains franchissant tous les obstacles, foulaient aux pieds le sol de Transylvanie qu'ils venaient délivrer du joug magyar.....

**

Le premier anniversaire de l'entrée en guerre de la Roumanie nous donna une victoire éclatante, qui jette une gloire immortelle sur notre armée et apparut comme un rayon d'espérance au milieu de nos malheurs.

A la fin de juillet 1917, notre armée, admirablement réorganisée, grâce au puissant appui de la France, reprenait l'offensive. L'unique bataille qu'elle livra fut une victoire. Si la trahison de la Russie n'était pas venue anéantir, le fruit des efforts et des sacrifices de la Roumanie, sans nul doute l'anniversaire de l'entrée en guerre eut trouvé l'armée roumaine aux portes de sa capitale. Le sort en avait décidé autrement. Le 14 août 1917, marque la période la plus acharnée de l'offensive

allemande, à Maresh et à Marasheshti. Mais la ténacité et la bravoure roumaines, en dépit des défections russes répétées, eurent raison des furieux assauts de Mackensen. Le « briseur de fronts » fut tenu en échec et, vaincu, il dut renoncer à passer. La Moldavie fut sauvée de l'invasion.

Sans doute toujours la trahison russe rendit cette victoire stérile et de piètres négociateurs ne surent en tirer aucun parti. Mais cette victoire à l'anniversaire de l'entrée en guerre de la Roumanie n'en est pas moins une glorieuse consolation.

★★

Le second anniversaire trouve une Roumanie malheureuse et asservie. Par une paix qui est un monument de lâche hypocrisie, l'Autro-Allemagne a fait de cet infortuné pays une colonie d'esclaves condamnés à travailler pour ses ennemis.

Cependant la Roumanie n'est pas désespérée. Elle souffre, mais ne regrette rien. Elle a confiance, pleine et entière confiance dans l'avenir et dans ses Alliés. Elle n'a renoncé à aucune de ses légitimes prétentions; elle croit toujours à la réalisation prochaine de son idéal national, à l'union de tous les Roumains.

Le deuxième anniversaire de son entrée en guerre lui apporte la nouvelle des magnifiques victoires de ses Alliés en France. Quel plus sûr garant pourrait-elle souhaiter pour son avenir?

ED. GUÉRIVE.

Les prisonniers de guerre roumains

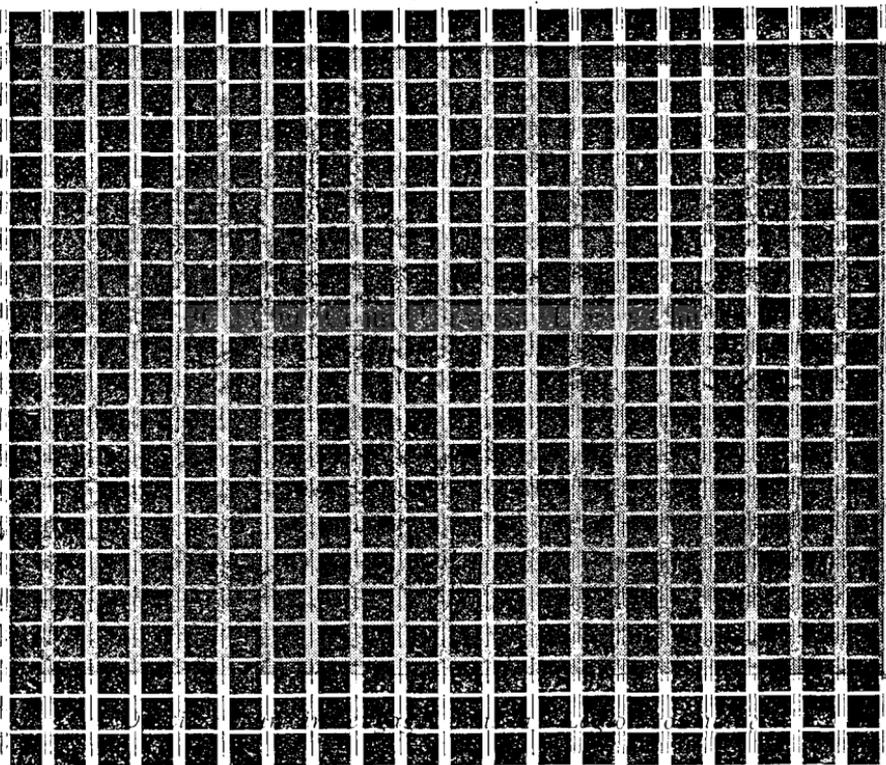
Au hasard, les Roumains de Transylvanie appelés à servir sous les étendards des Habsbourg, ont été envoyés, les uns sur le front russe, les autres sur le front serbe ou sur le front italien. Aujourd'hui encore, quand l'Allemagne n'a plus guère de réserves à mettre en ligne et qu'elle fait appel à l'Autriche-Hongrie pour obtenir des renforts, des débris de divisions roumaines décimées, incorporées à des unités austro-hongroises sont envoyés sur le front de France.

Ainsi, après avoir été persécutés odieusement pendant des siècles, après avoir subi toutes les tracasseries, toutes les avanies, toutes les iniquités de la part de leurs oppresseurs hongrois, les Roumains ont été appelés à combattre, pour soutenir la cause de l'Autriche-Hongrie! Ils durent verser

leur sang pour river eux-mêmes leurs chaînes. Ils durent faire la guerre à ceux qui venaient les délivrer, à ceux dont la victoire doit briser leur joug. Situation paradoxale et terrible.

Cependant, les Roumains de Transylvanie firent leur devoir. plus que leur devoir et beaucoup ont payé de leur vie leur fidélité.

Les survivants en ont-ils tiré quelque avantage ? Aucun. L'attitude du gouvernement austro-hongrois ne s'est pas modifiée à l'égard des Roumains de Transylvanie. Au contraire. Les Magyars se sont montrés encore plus durs et plus injustes que par le passé. Les persécutions sont devenues plus cruelles, et nombre de ceux qui sont soupçonnés d'irrédantisme sont envoyés à la potence. Les victimes sont nombreuses. Et pendant que le bourreau



là-bas fait son office, ce qui reste des troupes roumaines de Transylvanie doit encore aller au feu dans les rangs austro-hongrois !

Ceux des infortunés soldats transylvains qui furent le plus favorisés par le sort, furent sans contredit, les quelques milliers qui tombèrent prisonniers aux mains des puissances de l'Entente.

Les Transylvains faits prisonniers par les Russes ont pris place depuis longtemps dans les rangs de l'armée roumaine où ils firent vaillamment leur devoir. Ils combattaient enfin du bon côté, contre l'ennemi héréditaire et irréductible. Lors des négociations de paix entre les puissances

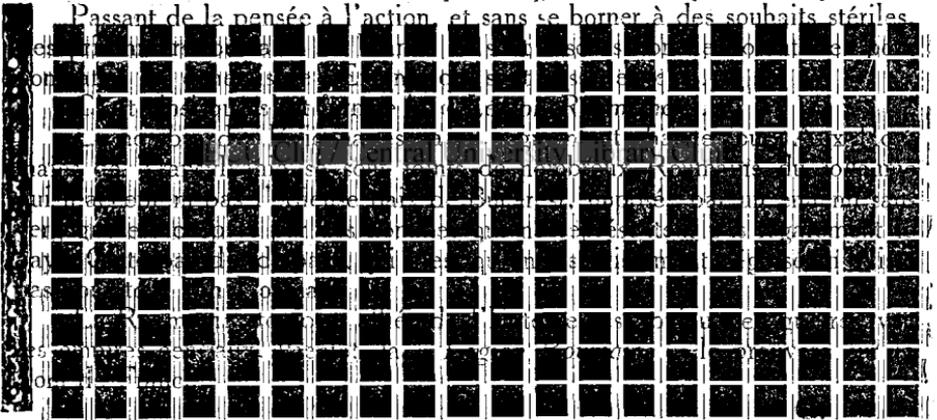
centrales et la Roumanie, les plénipotentiaires de l'Autriche-Hongrie se souvinrent d'eux et tentèrent de reprendre « leurs déserteurs » comme ils les appelaient. On devine quelle était leur abominable intention : ils voulaient mettre à mort les Transylvains. Mais l'opinion publique indignée n'aurait jamais permis l'accomplissement d'une semblable monstruosité. Peut-être l'Autriche-Hongrie se rendit-elle compte elle-même de l'indignité de cette prétention et elle fut abandonnée.

Sur le front de Serbie également, des prisonniers roumains de Transylvanie furent faits par les Serbes. Ceux-là furent évacués en France. Quant aux prisonniers roumains faits sur le front italien, ils sont demeurés en Italie.

Dans leur malheur, tous ces prisonniers ont le bonheur d'être maintenant parmi leurs amis naturels et leurs frères de race. Il a fallu une douloureuse odyssée et les hasards de la guerre pour les mettre là où leurs sentiments et leur intérêt les appelaient.

Traités non comme des soldats ennemis, mais comme des frères malheureux, les Roumains de Transylvanie, en France comme en Italie, songent à leur patrie lointaine, toujours subjuguée et font des vœux sincères pour la victoire des armées de l'Entente qui marquera le triomphe de la justice.

Passant de la pensée à l'action, et sans se borner à des souhaits stériles,



M. Roosevelt et les nationalités opprimées

M. Roosevelt, parlant à City Hall, a dit :

La paix alliée doit garantir la pleine réparation de la part de l'Allemagne pour les crimes qu'elle a perpétrés contre le monde.

Ce que la Bulgarie a pris à la Serbie et à la Roumanie doit leur être rendu. Les empires d'Autriche et de Turquie doivent être démembrés ; toutes les populations assujetties libérées ; les Turcs chassés d'Europe ; l'Alsace-Lorraine doit être rendue à la France ; la Belgique restaurée et indemnisée ; les provinces italiennes d'Autriche, rendues à l'Italie et les provinces roumaines en Hongrie rendues à la Roumanie ; la Pologne, reconstituée en Etat véritablement indépendant, doit se voir adjoindre la Pologne

autrichienne et prussienne comme la Pologne russe et obtenir l'accès sur la Baltique; la liberté doit être garantie à la Lituanie, à la Livonie et à la Finlande; aucune partie de l'ancien empire russe ne doit être laissée sous le joug allemand; le nord du Slesvig doit retourner aux Danois; la Grande-Bretagne et le Japon doivent garder les colonies qu'elles ont conquises; l'Arménie doit être délivrée, la Palestine constituée en Etat israélite et les chrétiens de Syrie libérés.

M. Roosevelt a dit que les Tchéco-Slovaques et Yougo-Slaves devaient constituer des Etats indépendants.

Dès qu'il eut connaissance de ce discours, le comité des Roumains de Transylvanie à Paris, adressa à M. Roosevelt, le télégramme suivant :

Le comité national des Roumains de Transylvanie vous exprime sa profonde gratitude d'avoir pensé aux Roumains de Hongrie et d'avoir demandé leur libération et leur réunion à la mère-patrie. Ils vous considèrent comme leur grand protecteur et comme l'expression de la pure générosité et de la vaillance américaines et vous prie d'agréer l'hommage de la vénération que vous gardent tous les Roumains.

T. VUIA.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

Le premier bombardement aérien de Bucarest

Bucarest fut une des villes ouvertes les plus bombardées.

Les bandits de l'air profitèrent de sa situation géographique et du manque d'avions de chasse roumains, si bien que leurs attentats aériens y firent près de deux mille victimes.

Les Boches s'attendaient-ils à la brusque entrée en guerre de la Roumanie ? On est tenté de le croire, car dès le lendemain même de la déclaration de la guerre, un dirigeable bombardait Bucarest.

La population ne fut pas surprise : les autorités roumaines, connaissant les habitudes de l'ennemi, avaient averti les habitants, par une ordonnance du préfet de police.

« Les cloches des églises sonneront l'alarme et les habitants devront chercher un refuge dans les caves... »

C'est dans la nuit du 14 au 15 août, que ce signal se fit entendre pour la première fois.

Il était environ une heure du matin. La ville dormait. Les lumières des réverbères avaient été éteintes par prudence. Tout à coup, la grosse cloche de la cathédrale sonna le tocsin et presque aussitôt, toutes les cloches des églises s'éveillèrent à leur tour. Le signal d'alarme réveilla la ville en sursaut.

Il faisait une nuit douce d'été. Pas de lune mais le ciel clair, semé d'étoiles était d'une admirable limpidité.

La voix des cloches avait cessé de se faire entendre et la foule avait envahi les rues. On l'entendait grouiller dans l'ombre, où les conversations se tenaient à mi-voix.

Les caves ? Les refuges ?

Personne n'y songeait.

Dix minutes, un quart d'heure s'écoulèrent et aucun autre bruit que le brouhaha de la foule ne troublait le silence.

Des voix disaient : « C'est une fausse alerte ! » Beaucoup d'habitants rentraient chez eux. Ils oubliaient, ou ignoraient que pour franchir la distance qui sépare le Danube — point où le dirigeable ennemi était signalé — de Bucarest, il lui fallait vingt minutes de vol.

Un faible ronflement de moteur se fit bientôt entendre vers le sud en même temps qu'une détonation sourde, lointaine, comme ouatée. C'était le gros canon d'un fort qui tirait.

Le bruit du moteur aérien grandissait rapidement et se rapprochait.

Deux coups de canon, puis trois éclatèrent. Le dirigeable arrivait sur la ville. Le bruit de ses moteurs semblait remplir tout l'espace. Seize projecteurs se démasquèrent, faisant une couronne de feu à la capitale, et, de leurs pinceaux lumineux fouillèrent l'azur sombre. Les batteries antiaériennes commencèrent un terrible bombardement.

Brusquement, le bandit de l'air apparut. Un réflecteur le saisit dans concentrés, le dirigeable, se voyait admirablement. A cette hauteur, il avait l'air d'un jouet d'enfant. Le tir de l'artillerie redoubla de violence. Les obus et les schrapnells éclataient dans le ciel, comme des fleurs de feu qui retombaient en pluie sonore sur les toits de zinc.

Les mitrailleuses, sur le sommet des tours et des édifices, crépitaient sans interruption.

Et dans le bruit de l'artillerie et des éclats de projectiles qui tombaient de toutes parts, on percevait encore le bruit sourd et puissant des bombes que jetait le zeppelin.

Le brigand disparut brusquement, comme il était apparu.

A cette première visite, il se contenta de décrire un grand arc de cercle sur la partie méridionale de la ville.

Ses bombes endommagèrent quelques maisons ; mais une seule personne fut légèrement blessée. D'ailleurs, les dirigeables ennemis firent toujours beaucoup plus de bruit que de mal. Ce sont les avions boches qui firent presque toutes les victimes humaines que Bucarest eut à déplorer.

Ed.

UN OUBLI

Au sujet de l'application de la loi sur les loyers pour les étrangers, nous recevons la requête suivante adressée au président du Comité parlementaire des affaires étrangères :

Monsieur le Président,

Les journaux viennent de publier l'application de la loi sur les loyers

pour les étrangers. Aux termes de cette loi, il est prévu des exceptions en faveur des ressortissants des pays alliés et des nations opprimées. A cette fin deux tableaux sont publiés : l'un énumère les peuples alliés et l'autre les peuples opprimés parmi lesquels ni les Albanais, ni les Rodhiens, ni les Syriens n'ont été omis. Mais à notre grand regret nous avons constaté que les Roumains ne figurent ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux tableaux. Cependant la Roumanie, peut prendre actuellement place parmi les plus opprimées des nations et le dernier traité de Bucarest n'a pas, non plus, allégé en rien le joug des Roumains de Transylvanie. Il y a donc là une omission qui nous attriste profondément car elle confirme celle dont nous avons été l'objet dans la déclaration du conseil interallié de Versailles, lequel avait également oublié que les Roumains d'Autriche-Hongrie subissent la tyrannie germano-magyares. Nous n'ignorons point que le peuple français bon, généreux et surtout juste, ne partage pas cette indifférence à notre égard.

Cependant, étant donné la sollicitude et la sympathie que vous avez toujours témoignées à toutes les nations opprimées et en particulier aux Roumains de Transylvanie, nous croyons, M. le Président, devoir vous signaler ce fait nouveau, qui constitue, pensons-nous, une injustice imméritée. Et nous sommes surs d'avance que vous saurez la faire réparer.

Veillez agréer, Monsieur le Président etc...

BCU Cluj / Central University Library Cluj

Signé : T. VUIA,
Président du comité transylvain.

NOTES & DOCUMENTS

Nouvelles de Roumanie

Du *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* :

Dans les cercles politiques de Jassy, on a discuté, avec intérêt, la réponse du roi à l'Adresse du Sénat et l'on relève surtout le passage que les réformes doivent être faites aussi larges qu'il est possible et que seule une large réforme électorale et agraire en deçà et au delà du Pruth assurera au peuple roumain, durement éprouvé, un libre développement.

★★

Les Chambres resteront à Jassy après la session d'été. On ne sait pas quand pourront se faire les élections pour la constituante. Le parlement actuel devra voter des lois urgentes.

La Roumanie sous le joug

On mande de Bucarest que la situation des populations roumaines encore soumises au joug allemand devient de jour en jour plus lamentable. Il semble qu'à mesure que les Allemands se rendent compte que les procédés de violence et de pillage dont ils ont usé depuis tant de longs mois envers les Roumains les ont rendus odieux aux populations conquises, ils veulent redoubler de mesures vexatoires et d'abus de toutes sortes.

Ils ont fini par exaspérer les paysans roumains eux-mêmes, dont la patience est pourtant proverbiale. La révolte gronde partout dans les campagnes et toutes les mesures de précautions, toutes les perquisitions, les arrestations en masse sur la moindre dénonciation, ne peuvent empêcher l'assassinat continu des soldats allemands isolés et des agents chargés de réquisitionner les récoltes.

La semaine dernière, à moins de trente kilomètres de Bucarest, un train de céréales partant pour l'Allemagne, sous la garde de soldats allemands, fut attaqué par les paysans qui massacrèrent l'escorte et s'emparèrent des marchandises.

Le moindre retrait des troupes d'occupation serait suivi, aux dires de tous les neutres qui ont visité la Roumanie ces temps-ci, d'un soulèvement général. — (*Agence des Balkans.*)

Le procès Bratiano

BCU Cluj / Central University Library Cluj

On mande de Jassy. — Le Sénat roumain vient de voter un projet de loi d'initiative parlementaire donnant à sa commission d'enquête le pouvoir d'ordonner l'arrestation préventive des ministres mis en accusation. Les adversaires de ce projet font observer qu'il tend à enlever rétroactivement aux membres du cabinet Bratiano le bénéfice des garanties constitutionnelles.

Du *Pester Llyod* :

Un télégramme de Jassy dit que les anciens ministres du cabinet Bratiano : MM. Michel Cantacuzène, D. Greceano, Pouembaro, Duca et Marzesco, ont remis au président de la Chambre une pétition par laquelle ils demandent d'être mis en jugement, auprès des autres membres du gouvernement Bratiano.

**

Les membres du cabinet Bratiano ont protesté, dans une déclaration éloquente, contre les procédés inqualifiables par lesquels le gouvernement actuel de Roumanie les a soumis à la juridiction arbitraire de la Haute-Cour.

Voici, d'après l'*Agence Radio*, le texte de cette déclaration :

Le Parlement, d'accord avec le gouvernement, adopte la demande et le projet du Comité parlementaire d'instruction et modifie la loi sur la responsabilité ministérielle pour accorder à ce comité le droit d'ordonner l'arrestation préventive. Après les faits inventés et les preuves fabriquées que

l'on relève dans le rapport de la commission d'informations, après la déclaration du premier ministre que l'inamovibilité de la magistrature ne lui fera pas obstacle pour obtenir avec certitude, à l'aide de magistrats nommés *ad hoc*, la punition des ministres qui ont fait la guerre, aucun acte, aucune mesure, quel qu'en soit le caractère abusif ne saurait plus surprendre.

Le droit d'arrestation préventive accordé au Comité d'instruction donnera à ses adversaires politiques la possibilité d'appliquer eux-mêmes avant et en dehors de tout jugement, la punition que le gouvernement d'aujourd'hui s'est engagé à faire subir aux auteurs de la guerre. Cet acte met en évidence une fois de plus la passion avec laquelle est poursuivie l'instruction et la conception de la légalité et de la morale de ceux qui prétendent faire œuvre de justice.

**

Il est, en effet, monstrueux et anarchique que les lois qui ont un caractère de pénalité soient modifiées au cours de l'instruction d'une affaire et, en vue de cette affaire, que le système d'instruction et de répression établi par la loi sous l'empire de laquelle l'action a été intentée soit modifié avec un effet rétroactif, que des affaires politiques et des catégories de personnes désignées d'avance soient soumises à un régime d'investigations plus rigoureux que celui du droit commun.

Au point de vue constitutionnel, il est absolument monstrueux que le pouvoir législatif s'arroge, et cela sous forme d'interprétation d'une disposition de la loi qui n'existe pas, la compétence et les droits du pouvoir judiciaire, que tous les textes existants lui refusent d'une façon catégorique. Cette violation flagrante du principe de la séparation des pouvoirs dans l'État, ainsi que de tous les principes qui sont à la base de l'organisation judiciaire et de la responsabilité ministérielle, apparaît brutale dans le projet du comité

Dans le but de pouvoir combiner, par la pression et la terreur, une base aux accusations qu'il a imaginé, le comité supprime toute la procédure du droit commun, toutes les garanties constitutionnelles de la liberté individuelle, et s'attribue le pouvoir discrétionnaire d'arrêter n'importe qui sans aucune formalité et sans aucun droit d'appel ou de recours devant les autorités judiciaires.

**

Un autre exemple aussi frappant est donné par le projet du Sénat : il divise le Parlement en deux degrés de juridiction pénale : le comité d'instruction et l'assemblée plénière, avec, pour celle-ci, le droit souverain de confirmer les mandats d'arrêt qu'elle se réserve de lancer, non seulement contre les ministres mis en accusation, mais aussi contre toute personne qu'elle jugera bon, dans l'intérêt de l'instruction, de convoquer comme témoin.

Dans ces conditions, la liberté individuelle devient une fiction ; les

citoyens soustraits aux juges naturels que leur assurent les lois et les principes les plus élémentaires de l'organisation judiciaire et les mandats d'arrêt auxquels la constitution a voulu conserver un caractère éminemment judiciaire tombent à la discrétion dangereuse d'une cour politique.

Toutes ces mesures successives, dans lesquelles l'arbitraire rivalise avec la violence, mettent en lumière le peu de sérieux des accusations formulées et le manque absolu d'écho dans l'opinion publique de l'appel désespéré du comité. Un pareil projet ne saurait, en aucun cas, revêtir un caractère de légalité, car, en dehors des violations flagrantes de la Constitution, il outrage profondément la justice, l'un des fondements de tout ordre social et politique.

On ne peut tolérer ce défi porté à la morale, que les citoyens, dans un but politique, soient privés des garanties qui demeurent intactes pour les criminels de droit commun, et que ceux qui seraient convoqués dans l'intérêt de l'instruction, soient exposés à une situation plus grave que celle où se trouvent ceux même qui sont en accusation. Ce projet aura le sort de tous les actes émanés d'un régime de terreur. Les arrestations opérées conformément à ces dispositions demeurent des abus de pouvoir, des attentats à la liberté individuelle et leurs auteurs auront à en rendre compte, l'heure venue, devant le pays et devant la justice.

**

Un télégramme de Bucarest annonce que le ministre de la justice a ajourné les débats du procès contre M. Bratiano jusqu'à décembre.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

« *Book of Sorrow* »

BIBLIOGRAPHIE

Ce livre édité en Amérique par les soins du Comité national roumain et dédié au président Wilson, décrit brièvement le dur et séculaire calvaire des Roumains de Transylvanie.

Les citoyens de la généreuse république américaine auront pu se rendre compte en lisant ces pages, de ce que nous avons souffert et souffrons encore sous le joug odieux des Magyars — et ils ont déjà compris que c'est un devoir d'humanité pour l'Entente de briser ce joug.

**

Aperçus généraux sur la Roumanie, par le D^r Filibilin.

Cette brochure est une conférence très complète, faite au profit de la Croix-Rouge roumaine.

Le D^r Filibilin y touche aux sujets les plus variés et les plus intéressants. Il y parle entre autres de l'origine des Roumains, du Danube, des Carpathes, des villes principales de Roumanie, de la langue, et de maintes choses encore. Toute l'œuvre témoigne d'une sympathie profonde et sincère pour la Roumanie et les Roumains.